

RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS
 Un An. 10 fr.
 Six Mois. 5 »
 ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
 Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION
 Tout ce qui concerne l'Administration
 Abonnements, Articles d'argent
 Doit être adressé à M. A. ALRICY
 Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

REDACTION
 Adresser les communications
 A M. COSTE-LABAUME, Directeur
 Cours Lafayette, 5, Lyon
 LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES
 Fermier général : V. FOURNIER
 Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
 Rue Confort, n° 14
 LYON

FRANC-PARLER

Si la majorité de la Chambre, prenant une résolution énergique, eût décidé d'invalider en bloc tous les candidats de l'affiche blanche, — elle se serait épargnée, elle aurait épargné au public bien des dégoûts et bien des scandales.

Il est triste, en effet, de n'avoir à enregistrer, pour les débuts de la session parlementaire, que les pantalonnades d'un Cassagnac.

Pendant deux séances entières, ce Fracasse doublé de Clodoche a pu se livrer à tous les écarts d'une éloquence de barrière : insulter les uns, invectiver les autres, se camper le poing sur la hanche, couvrir de basses injures le gouvernement légal du pays, donner, en un mot, le spectacle écœurant des bachelanals bonapartistes.

Rien de tout cela ne serait arrivé, nous le répétons, si l'Assemblée eût fourré dans le même sac dont ils étaient dignes tous les protégés de M. de Fourtou portant la marque administrative.

Il y avait dans ce seul fait de l'affiche blanche, un *critérium* absolu, certain, qui ne faisant point de jaloux, nous eût évité le long défilé de ces prétendues victimes versant des larmes de crocodile sur leur triste sort.

Plus tard, le suffrage universel eût reconnu les siens et tout serait dit.

Quant aux protestations, quant aux criaileries de la presse réactionnaire, elles n'eussent été ni plus violentes ni plus tapageuses que celles dont on écorche nos oreilles chaque fois qu'il s'agit de déposer un nouvel officiel par terre.

Mais enfin, le mal est fait ! On a péché par un excès de timidité et de scrupules, dont nos adversaires sont peu reconnaissants, puisqu'ils redoublent de diatribes et de sottises.

Nous nous garderons d'analyser, on le comprend, le discours ou plutôt les éruptions de M. de Cassagnac fils. Il

faudrait pour cela, non la plume d'un journaliste, mais le crochet d'un chiffonnier.

Au lieu de se défendre, le porte-drapeau de l'Appel au peuple n'a cherché qu'à attaquer grossièrement et la République, et l'Assemblée, et le ministère.

Ses immondes oratoires, rejaillissant partout, sont allées frapper jusqu'au visage du maréchal de Mac-Mahon, de ce même maréchal que l'on écrasait jadis sous le poids des dithyrambes, des flagorneries et des *Magnificat*.

C'est que les temps sont changés.

Le Président de la République comparé à Bayard, à Turenne, à Alexandre et à César, quand il s'agissait de favoriser les revenants de décembre, n'est plus qu'un « parjure » depuis qu'il semble prendre au sérieux le respect de la Constitution et de la souveraineté nationale.

Il était impossible de démasquer avec plus de cynisme les fourberies de l'ordre-moral et les coquineries du 16 mai.

Le Maréchal sera-t-il édifié, maintenant, sur les sentiments véritables de ses anciens protégés, sur la sincérité de leurs courtisannies et de leurs respects ?

Nous espérons que oui, car cette fois l'expérience est concluante ; — ce sera même le seul avantage sérieux et profitable du scandale de ces deux journées.

Invalide ou non, Cassagnac nous importe peu, — un pantin de plus ou de moins dans la minorité réactionnaire n'est pas une grosse affaire.

Mais ce qu'il importe, ce qui est la grosse affaire, c'est que le Maréchal-Président voie bien, dans toute leur impudence, les aventuriers auxquels il avait lié sa fortune ;

C'est qu'il entende tous les jolis messieurs qui léchaient ses bottes au 16 mai, l'injurier grossièrement aujourd'hui que le coup n'a pas réussi à leur profit.

Après de telles leçons, le Président de la République doit connaître assez la séquelle bonapartiste pour s'en dégoûter à tout jamais.

Et l'insulteur Cassagnac nous aura rendu le service de rendre son parti plus odieux et plus méprisable.

JACQUES BARBIER

LOTÉRIE SÉNATORIALE

La droite sénatoriale, appelée à donner des successeurs à MM. Chareton, Renouard, Dupanloup, trois inamovibles récemment décedés, était en proie à la plus cruelle des perplexités. Jupiter, sur le point d'enfanter Minerve, n'éprouva point des souffrances morales aussi terribles.

A qui décerner les trois sièges vacants ? En temps ordinaire, c'est-à-dire en temps courant d'intrigues et de compromissions honteuses, les légitimistes, les bonapartistes et les orléanistes auraient partagé le gâteau entre trois de leurs amis respectifs, impatients de collaborer aux manœuvres du Sénat contre la République. Baragnon eût été tiré de son inaction forcée, pour interpellier le ministère sur les candidatures officielles ; Pascal aurait été appelé à rédiger les circulaires de convocation pour les pères conscrits, dans les graves circonstances ; Montgolfier, l'illustre Montgolfier enfin, serait devenu l'aéronaute chargé de lancer les ballons d'essai de la majorité réactionnaire. Les autres impatients auraient été renvoyés à la première occasion, et le tour était ainsi joué, pour la vingtième fois, aux dépens des candidatures réellement conservatrices.

Mais les temps sont changés. Il ne s'agit plus d'appeler de nouveaux élus dans les rangs de la droite sénatoriale ; le besoin de conserver leurs étriers à plusieurs chevaux légers, menacés d'être désarçonnés dans la bataille électorale du 5 janvier prochain, se fait vivement sentir, et, ainsi que le commande le proverbe, charité bien ordonnée commence par soi-même.

M. Daru, l'ex-président de la commission d'enquête de l'Assemblée de malheur, demande qu'on le protège contre l'ingratitude de ses électeurs de la Manche ; Canrobert bat la générale auprès de tous ses chers collègues pour qu'on le dispense d'aller retremper son mandat dans les eaux troubles du Lot ; M. Gavardie embrasse tous ses collègues, espérant les attendre sur sa fin prochaine ; M. de Meaux crie au secours, de toute la force de ses poumons, semblable à un homme qui se noie. Ils sont une trentaine comme cela, qui font des signaux de détresse et réclament un des trois sièges inamovibles, comme planche de salut.

M. Daru, l'ex-président de la commission d'enquête de l'Assemblée de malheur, demande qu'on le protège contre l'ingratitude de ses électeurs de la Manche ; Canrobert bat la générale auprès de tous ses chers collègues pour qu'on le dispense d'aller retremper son mandat dans les eaux troubles du Lot ; M. Gavardie embrasse tous ses collègues, espérant les attendre sur sa fin prochaine ; M. de Meaux crie au secours, de toute la force de ses poumons, semblable à un homme qui se noie. Ils sont une trentaine comme cela, qui font des signaux de détresse et réclament un des trois sièges inamovibles, comme planche de salut.

M. Daru, l'ex-président de la commission d'enquête de l'Assemblée de malheur, demande qu'on le protège contre l'ingratitude de ses électeurs de la Manche ; Canrobert bat la générale auprès de tous ses chers collègues pour qu'on le dispense d'aller retremper son mandat dans les eaux troubles du Lot ; M. Gavardie embrasse tous ses collègues, espérant les attendre sur sa fin prochaine ; M. de Meaux crie au secours, de toute la force de ses poumons, semblable à un homme qui se noie. Ils sont une trentaine comme cela, qui font des signaux de détresse et réclament un des trois sièges inamovibles, comme planche de salut.

M. Daru, l'ex-président de la commission d'enquête de l'Assemblée de malheur, demande qu'on le protège contre l'ingratitude de ses électeurs de la Manche ; Canrobert bat la générale auprès de tous ses chers collègues pour qu'on le dispense d'aller retremper son mandat dans les eaux troubles du Lot ; M. Gavardie embrasse tous ses collègues, espérant les attendre sur sa fin prochaine ; M. de Meaux crie au secours, de toute la force de ses poumons, semblable à un homme qui se noie. Ils sont une trentaine comme cela, qui font des signaux de détresse et réclament un des trois sièges inamovibles, comme planche de salut.

M. Daru, l'ex-président de la commission d'enquête de l'Assemblée de malheur, demande qu'on le protège contre l'ingratitude de ses électeurs de la Manche ; Canrobert bat la générale auprès de tous ses chers collègues pour qu'on le dispense d'aller retremper son mandat dans les eaux troubles du Lot ; M. Gavardie embrasse tous ses collègues, espérant les attendre sur sa fin prochaine ; M. de Meaux crie au secours, de toute la force de ses poumons, semblable à un homme qui se noie. Ils sont une trentaine comme cela, qui font des signaux de détresse et réclament un des trois sièges inamovibles, comme planche de salut.

M. Daru, l'ex-président de la commission d'enquête de l'Assemblée de malheur, demande qu'on le protège contre l'ingratitude de ses électeurs de la Manche ; Canrobert bat la générale auprès de tous ses chers collègues pour qu'on le dispense d'aller retremper son mandat dans les eaux troubles du Lot ; M. Gavardie embrasse tous ses collègues, espérant les attendre sur sa fin prochaine ; M. de Meaux crie au secours, de toute la force de ses poumons, semblable à un homme qui se noie. Ils sont une trentaine comme cela, qui font des signaux de détresse et réclament un des trois sièges inamovibles, comme planche de salut.

On leur objecte en vain qu'ils font preuve d'une défaillance déplorable, qu'ils donnent un mauvais exemple en désertant la lutte et qu'ils se doivent au grand parti des honnêtes gens, pour maintenir ferme et haut le drapeau des bons principes. Les malheureux, qui sentent la mort à soixante jours de distance, se cramponnent à leur siège triennal, sont insensibles à toutes les paroles d'encouragement et redoublent de supplications pour que leurs collègues leur décernent un siège à perpétuité.

A ce spectacle attendrissant, le cœur de M. Rouher se fendait en trois tronçons ; l'âme de M. Lucien Brun se vouait à tous les saints du Paradis ; le sang de M. Bocher lui affluait sur les joues.

Sans une combinaison savante de M. de Broglie, l'homme fertile en expédients, la droite sénatoriale se trouvait condamnée à faire de nombreux mécontents ou à laisser le champ libre à l'action des gauches compactes. L'impasse est ouverte. Dieu soit loué !

M. de Broglie a proposé de mettre les trois sièges d'inamovibles en loterie. Cette idée sublimement suggérée par le succès mirobolant de la loterie nationale de l'Exposition. Les billets seront de mille francs, et il y en aura cinq cents. Chaque aspirant au titre de sénateur inamovible pourra prendre un nombre de billets proportionnel à son ambition et à sa fortune. Canrobert aura des chances pour enfoncer Godelle, et Baragnon pour enfoncer de Meaux, suivant que l'un et l'autre mettront plus souvent la main à la poche. Il est sous-entendu que les cinq cent mille francs, provenant des billets de la loterie, seront consacrés exclusivement et intégralement à secourir les comités conservateurs des départements, pendant la période électorale du 5 janvier.

La droite sénatoriale a accueilli avec enthousiasme ce projet expéditif de résoudre la question des trois sièges, sans exciter les susceptibilités ni les rancunes.

M. Francis Magnard, du *Figaro*, a été désigné, à l'unanimité, au milieu de bruyantes acclamations, pour tourner la roue et proclamer les numéros gagnants.

On ne dit point, toutefois, que les billets de la loterie sénatoriale fassent prime. Il y a, au contraire, du tirage dans leur placement, et l'imprimeur, à qui on en a fait la commande, n'a pas manqué d'exiger le paiement d'avance.

Des bonapartistes tant soit peu déçavés, des légitimistes légèrement dans la débîne, se sont adressés à des banquiers pour avoir des fonds, proposant en remboursement la moitié de leur traitement à venir. Mais les banquiers ont refusé d'escompter leur parole d'honneur.

M. Porriquet. — C'est ce Lefebvre-Pontalis qui a commencé.

Antonin. — Pardonnez-moi, je suis tellement sensible !

M. Tailhand. — Assez de larmes, voyons nos dépêches !

M. Adnet. — Elles sont d'une uniformité désespérante ! — partout les délégués républicains l'emportent.

M. Depyre. — C'est une fatalité ! — Des départements que nous croyions vierges de la gangrène radicale, corrompus maintenant jusqu'aux os !

L'amiral Touchard. — Oui, que la Loire, que l'Hérault, que l'Isère nous échappent, on pouvait s'y attendre, mais la Manche !

M. Dupuy de Lôme. — Mais le Gard !

M. Porriquet. — Mais le Lot ! Dire que le prestige d'un Canrobert n'a pas suffi à convaincre les électeurs.

M. Tailhand. — Le Lot est un pays perdu. — La patrie de Gambetta, c'est tout dire !

M. Adnet. — Et vous ne parlez pas de l'Ariège ? — Pouvait-on penser que le virus républicain pourrait empoisonner jusqu'à ces montagnes ?

M. Daru. — Ne me parlez pas de montagnes :

FEUILLETON DE LA RENAISSANCE

COMITÉ DOLOROSUS

Nous venons de recevoir des nouvelles du comité Touchard. — C'est navrant ! la dernière séance n'a été qu'un concert de lamentations, qu'un déluge de pleurs !

Jugez vous-mêmes et tenez-vous fermes contre l'attendrissement.

La salle ordinaire des séances est décorée comme un catafalque : de longues draperies noires semées de larmes d'argent étalent lugubrement leurs plis contre les murailles. Des candélabres ornés de têtes de morts jettent une lueur douteuse sur l'assemblée, et les fauteuils enveloppés de voiles de crêpes achèvent de donner à la réunion un aspect funéraire.

Le vice-amiral Touchard, président, vêtu de noir de la tête aux pieds, arrive, précédant ses collègues

dont les figures d'enterrement font peine à voir.

Tous du reste ont un crêpe à leur chapeau et une fleur d'immortelle à la boutonnière.

Il ne manque absolument que le corps.

L'amiral Touchard monte à son fauteuil comme il monterait au Calvaire, et prononce d'une voix sépulcrale les quelques mots que voici :

— Mes chers collègues, les circonstances au milieu desquelles nous nous réunissons sont plus douloureuses que jamais. — (On entend un sanglot !)

La Révolution monte, le cataclysme s'approche, et bientôt il ne nous restera plus qu'à nous envelopper dans un linceul. (Nouveau sanglot !)

M. Dupuy de Lôme. — Qui est-ce qui pleure comme ça ?

Antonin Lefebvre-Pontalis. — C'est moi !

L'amiral Touchard. — Je comprends votre douleur et je la partage.

Plusieurs voix. — Nous la partageons tous !

L'amiral Touchard. — Mais avant de nous abandonner à un découragement absolu, raidissons-nous contre l'adversité, examinons notre situation avec tout le sangfroid possible, et voyons s'il ne

reste vraiment aucun espoir d'arrêter la société sur la pente du précipice.

M. Dupuy de Lôme. — Oui, essayons de rallier les fuyards.

M. Porriquet. — Hélas ! j'ai grand peur qu'en fait de cri de ralliement il ne nous reste que celui-ci : *Frère, il faut mourir !*

M. Antonin Lefebvre-Pontalis. — Mourir, mourir si jeune !

M. Porriquet. — Au banquet de la vie infortuné convive, J'apparus un jour et je meurs !

M. de Meaux. — Hélas ! et sur ma tombe où lentement j'arrive, Nul ne viendra verser des pleurs !

M. de Montgolfier. — Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature ! Salut pour la dernière....

L'amiral Touchard. — Sacrebleu ne m'attendrissez pas avec votre poésie !

M. Daru. — Une rime de plus et j'éclate !

M. Dupuy de Lôme. — Voyons, un peu de nerf, nom d'un chien ; allons-nous pleurer comme des femellettes ?

Un des aspirants aux sièges inamovibles, sur lequel M. de Broglie comptait le plus, le maréchal Canrobert, a même refusé d'adhérer à la souscription. Quand on lui a présenté des billets, il a répondu : « Rrrran ! Passez au large ! N'ai-je pas déclaré que je désespérais de gagner le Lot ? »

LES ACCUSÉS

du 16 Mai

Depuis le verdict rendu le 14 octobre dernier par le suffrage populaire, l'épée de Damoclès est suspendue sur la tête des ministres responsables de la période néfaste, qui portera dans l'histoire le nom de *Seize-Mai*.

De nombreuses voix n'ont pas cessé de réclamer la mise en accusation et le châtiement des audacieux qui, se mettant sur la figure le masque de la conservation sociale, ont usé de toutes les violences pour détourner le pays de ses destinées paisibles et le lancer dans les aventures des restaurations monarchiques. Aujourd'hui encore les haines, soulevées par leurs abus de pouvoirs, ne sont pas éteintes, et les électeurs, justement indignés, qui pensent que la Chambre ferait acte de bonne politique et de haute justice en donnant des juges aux de Broglie, aux de Fourtou et consorts, sont assez considérables.

Les commissaires-enquêteurs, chargés de relever, dans les divers départements, les méfaits de tous les affidés du complot misérablement avorté au 16 décembre, ont terminé leur pénible mission. Le rapport qu'ils ont dressé, de toutes les illégalités commises ouvertement ou dans l'ombre, sera livré sous peu de jours au public. On en connaît déjà les principales charges; elles sont accablantes. C'est à ce propos que le rendement de comptes par le ministère de dissolution est revenu à l'ordre du jour, et que bon nombre de républicains s'acharnent à crier justice.

Il est certain que les hommes du 16 mai se sont couverts d'iniquités et d'une honte qui mérite de devenir légendaire. Ils ont torturé les lois, ils ont confisqué les propriétés, ils ont malmené les personnes, ils ont faussé de leur mieux l'exercice de la souveraineté nationale. Laisser impuni leur maquignonnage politique serait un encouragement aux essayeurs de coups-d'Etat. La nécessité d'un châtiement encouru ne fait doute pour personne. Il n'y a divergence d'avis que pour la mesure à garder dans la peine, que la Chambre, doit infliger pour satisfaire l'opinion publique.

Faut-il seulement les flétrir par un vote sévère, analogue à celui qui décréta à Bordeaux la déchéance et l'infamie de la famille Bonaparte? Ou bien faut-il les traiter en malfaiteurs vulgaires, et ajouter à leur honte l'amende et l'emprisonnement?

Il nous paraît difficile, et surtout peu pratique, qu'après un an de miséricorde provisoire, les coupables du 16 Mai soient entraînés impitoyablement devant les juges qu'ils ont mérités. Ils sont de ces coupables que la foule indignée exécute sur

l'heure, et dont le châtiement tardif ne saurait être ni une mesure préservatrice ni une expiation. L'indignation générale s'est émoussée à leur égard; elle a été satisfaite en partie par les anathèmes de toutes sortes lancés contre leur mémoire; on peut dire qu'elle a disparu avec le temps pour faire place au mépris et à la pitié.

Au lendemain du 14 octobre, le jour de l'ouverture de la nouvelle Chambre, la mise en accusation du ministère de Broglie eut été un coup droit porté à la réaction battue et non soumise. Elle aurait fait le pendant de la déclaration de Bordeaux et répondu aux sentiments de fureur qui animaient alors la plus grande partie du pays, encore frémissant des violences subies six longs mois durant. Aujourd'hui elle ressemblerait à un acte de vengeance froidement calculé. L'exemple des ministres des journées de Juillet, poursuivis longtemps après leurs abus de pouvoirs et condamnés par la cour des Pairs, est au reste un précédent instructif pour établir que la justice politique, qui dépasse son heure, se fait sans profit pour la morale publique et pour la sécurité des institutions qu'elle doit protéger.

Il est fâcheux que le Sénat de 1877 se soit trouvé juge et partie de l'équipée du 16 Mai. Il est fâcheux que la protection d'une Assemblée, ayant mission de veiller au maintien des lois constitutionnelles, ait assuré l'impunité, sur le moment, aux aventuriers qui avaient tenté d'en préparer le renversement à courte échéance. Ce n'est pas toutefois au Sénat renouvelé, à un Sénat saisi après coup, qu'il appartient de prononcer une sentence rétrospective.

A nos yeux les de Broglie, les de Fourtou, les Brunet, les Pâris, les Rochebouët ne sont plus passibles que d'une condamnation historique. L'horreur, que leurs agissements arbitraires et despotiques inspirent encore à distance, ne doit pousser nos représentants qu'à prendre contre eux des mesures sanitaires et défensives.

La Chambre, quand elle aura à discuter le rapport des commissaires qu'elle a délégués pour faire le jour sur les turpitudes du 16 Mai, se conduira donc prudemment en donnant à ses débats une grave solennité, en étalant tous les dommages dont le pays a souffert, et, en flétrissant énergiquement ceux qui en ont assumé légèrement la responsabilité. Aller plus loin serait impolitique.

Après les débats, M. le duc de Broglie et ses collaborateurs doivent porter au front un stigmate de honte, mais non une couronne de martyr.

Il sera assez fait pour la défense de la République, si tous les valets qui, suivant l'expression de Paul de Cassagnac, ont aidé les ministres du 16 Mai à accomplir leur œuvre de violences, sont reconnus définitivement indignes de leurs fonctions, et renvoyés à leurs anciens maîtres.

Peu importe que l'inspirateur des calomnies du *Bullein des Communes* aille coiffer le bonnet des détenus d'une maison centrale quelconque! Ce qui est de justice urgente, ce qui est indispensable à l'avenir et à la sécurité de nos institutions, c'est que tous les fonctionnaires empressés du 16 Mai, magistrats, comptables, agents de po-

lice et autres, soient jetés une bonne fois pour toutes à la porte de nos administrations.

Telle est la consécration unique et raisonnable que nous espérons de la sentence de flétrissure, à prononcer par la Chambre contre les ministres du 16 Mai.

Que pas un de leurs protégés ne reste en place!

Qu'il n'y ait plus d'avancement au choix pour leurs créatures!

Que l'on rapporte par exemple l'arrêté qui a appelé M. Pâris au sein d'une commission gouvernementale!

La République sera vengée et la justice satisfaite, le jour où tous les complices directs ou indirects du guet-apens, contre lequel a été dirigé l'enquête, promèneront leurs loisirs sur le pavé... salués par le mépris de tous.

MULTIPLICATION DES MOINES

En 1839, il y avait environ 25,000 moines et moniales en France; il y en a aujourd'hui, au plus bas chiffre, 150,000, dont 3,000 jésuites. Tel est l'accroissement de la milice sacrée autour de nous, dans un court espace de temps qui n'atteint pas un demi-siècle.

Cette multiplication miraculeuse laisse loin derrière elle la multiplication des poissons dont parle l'évangile. Elle est incroyable, stupéfiante, quand on songe qu'au lendemain du Concordat, en 1802, il n'y avait pas en France l'ombre d'un ordre religieux, enseignant, mendiant ou contemplatif!

Le premier œuf, couvé par la congrégation, ne contenait que quelques sœurs de charité. D'autres œufs ont fait des petits. Les petits ont pullulé, et la couvée monastique s'étend actuellement sur tout le pays comme une immense armée. En fait d'invasion néfaste, on ne saurait imaginer rien de pire, si ce n'est une trombe de sauterelles dévastatrices.

A part quelques services rendus par les ordres hospitaliers, l'œuvre générale des couvents est, en effet, facile à apprécier. Elle enlève les bras et les capitaux à l'agriculture et à l'industrie; par la prédication et par l'enseignement, elle fait la guerre à la société civile et lui dispute ses plus précieuses conquêtes.

C'était bien la peine à nos pères de décréter la suppression des biens de main-morte et de tous les établissements clandestins où, sous prétexte de travailler exclusivement à son salut, on conspire contre la liberté des citoyens et l'indépendance des Etats!

Ni l'Italie, ni l'Espagne, ces terres classiques du « révérend père, » ne sont encapucinées présentement autant que la patrie de Bérenger et de Voltaire. Si la collection des spécimens de chaque ordre religieux, que nous avons l'avantage de posséder en France, avait figuré à l'Exposition, elle aurait occupé une grande galerie et obtenu certainement le plus grand succès de curiosité. Encore une période comme celle de 1839 à 1878, pour l'éclosion des moineillons et moineilles, et l'armée congréganiste, aux gages de Rome, mais non à sa solde, aura accaparé tous nos biens, dressé ses forteresses menaçantes dans toutes nos villes!

Ce résultat, constaté officiellement par la statistique que le ministre de l'instruction publique et des cultes a déposée sur le bureau de la Chambre, le jour de son ouverture, est aussi alarmant que déplorable. Combien il y aurait à redire, de ce chef, à la faiblesse des gouvernements, royauté, empire et république, qui ont facilité l'extension de la tache noire, dont le sol de la France a été peu à peu recouvert!

On sait les difficultés innombrables que le pouvoir soulève, toutes les fois qu'il s'agit d'accorder à quelques civils l'autorisation de se réunir pour travailler, discuter, ou simplement se divertir. Pour les cloîtres, c'est autre chose. Aucun empêchement légal ne leur est opposé; ce n'est point pour eux que les lois restrictives existent. Le Dieu des nations les avait spécialement en vue quand il s'écriait : « Croissez et multipliez », et cette volonté céleste a été scrupuleusement respectée. Non-seulement le pouvoir civil a prodigué aux congrégations les autorisations complaisantes, mais il a laissé croître, sans tracasserie aucune, celles qu'il ne jugeait pas dignes de son encouragement officiel.

Il y a un bon tiers des sociétés religieuses, épanouies en France, qui ne jouissent pas d'une existence légale. Pendant qu'on traque les comités politiques, les syndicats ouvriers, les ligues de l'enseignement, les conférences populaires, etc., etc., on tolère largement toutes les associations ultramontaines. Il suffit de porter une cornette ou un capuchon, pour être au-dessus de la loi, et échapper en toute circonstance aux sévérités de la justice.

C'est là surtout le scandale de la multiplication des moines.

Va pour les moines libres dans l'état libre! Mais que les moines cessent d'être privilégiés au détriment des civils! Que les couvents cessent d'être des cités féodales exemptes des charges publiques!

La République a le devoir de préserver la France d'un envahissement qui a failli l'étouffer une première fois.

Caveant consules!

FEUILLES VOLANTES

Les bureaux de l'administration militaire, sur le compte desquels on voudrait imposer le silence, ont fait parler étrangement d'eux la semaine dernière.

Ils ont laissé tomber entre les mains d'un prussien la construction du fort de Frouart, établi en sentinelle avancée pour surveiller nos bons voisins d'outre-Moselle.

La presse a protesté vigoureusement, et le visa de M. le Ministre de la guerre a été refusé à la décision du jury d'adjudication. La sottise a été empêchée à temps.

Mais l'administration militaire s'obstine à ne pas donner satisfaction à l'opinion publique, en faisant connaître l'officier imprudent qui a accordé à un prussien des certificats d'admissibilité au concours d'adjudication.

Elle a beau se cantonner dans des prétentions spéciales, — cette administration, — la presse continuera de mettre le nez dans ses cartons mystérieux.

L'incident du fort de Frouart prouve surabondamment que l'ingérence des « pékins » dans les choses militaires peut avoir du bon.

—o—

Il vient de paraître un livre étonnant par l'audace de son auteur : *Le Secret du Roi*. Ce livre est de M. le duc de Broglie.

Le noble duc a voulu parodier les grands hommes politiques, qui, chassés du pouvoir, cherchent dans l'étude une consolation à leur grande infortune.

Sous prétexte d'écrire une page de l'histoire nationale, — les négociations de Louis XV pour faire livrer le trône de la Pologne à un de ses favoris, — l'accusé du 16 mai a fait le portrait de ses aïeux, et célébré le sang illustre qui coule dans ses veines.

Ah! il en conte de belles sur la moralité de ses ancêtres!

Parmi ces ancêtres peu éloignés, il se trouve un comte, protégé de la princesse de Saxe, qui accepte le rôle d'agent chargé de détrôner sa maison, et un abbé qui a le talent d'être toujours dans les bonnes grâces

le Puy-de-Dôme ne subit-il pas aussi la même contagion?

M. Dupuy de Lôme. — Oui, malgré le voisinage de Riom, malgré la grande ombre du grand Rouher! Pauvre Mège, il nous faudra le conduire en terre comme tant d'autres!

M. Porriquet. — Comme Pagézy, comme Montgolfier, comme de Meaux, comme Rodez Bénévent, comme Bonafous, comme...

M. Daru. — N'achevez pas, mon ami! A quoi bon nous retourner le poignard dans la plaie!

L'amiral Touchard. — En somme, que nous reste-t-il?

M. de Meaux. — Rien ou peu de chose.

L'amiral Touchard. — L'Indre-et-Loire?

M. Adnet. — Perdue!

L'amiral Touchard. — Saône-et-Loire?

M. Adnet. — Perdue plus que jamais.

L'amiral Touchard. — Le Gard?

M. Tailhand. — Je vous ai déjà dit...

L'amiral Touchard. — C'est juste, je me brouille moi-même au milieu de tous ces morts. Et le Loiret?

M. Depeyre. — Douteux, mais un doute redoutable.

M. de Meaux. — Mânes de Dupanloup!...

M. Dupuy de Lôme. — Non, plus d'oraison funèbre, c'est agaçant.

L'amiral Touchard. — Mais, enfin, la Gironde?

M. Daru. — Le phylloxera a atteint les vignes du Médoc.

L'amiral Touchard. — J'espère bien que le Nord au moins qui jusqu'à ce jour...

M. Tailhand. — Le Nord a suivi le courant, cinq sièges par terre.

M. Lefebvre-Pontalis. — C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la débâcle. D'ailleurs, je m'y attendais; voilà longtemps que je n'ai plus de l'Avsne.

M. Depeyre. — Des calembourgs dans ce moment funèbre!

M. Lefebvre-Pontalis. — Mille pardons, mon esprit est comme mon cœur, il déborde!

L'amiral Touchard. — Ainsi tout est perdu?

M. Tailhand. — Il faudrait un miracle pour nous sauver.

M. Porriquet. — Si nous le demandions au marquis de Belcastel, lui qui est au mieux avec N.-D. de Lourdes?

M. Dupuy de Lôme. — Ce n'est pas l'heure

de plaisanter. Songeons plutôt aux moyens pratiques. — Notre souscription marche-t-elle?

L'amiral Touchard. — Heu! heu!

M. Dupuy de Lôme. — Comment, pas d'argent?

M. Adnet. — Le parti conservateur est tellement éprouvé depuis quelque temps...

M. Daru. — Et le Denier de Saint-Pierre absorbe tant d'aumônes!

M. Dupuy de Lôme. — Pourtant nous avons des amis qui remuent l'or à la pelle...

L'amiral Touchard. — Oui, mais ils ne le donnent qu'avec des pincettes. Voici, d'ailleurs, la dernière liste :

Le comte de Chambord, dix francs...

M. Porriquet. — Un peu maigre.

M. de Meaux. — Vous savez que Sa Majesté est pauvre.

L'amiral Touchard. — Le duc d'Aumale, quatre francs septant-cinq.

M. Adnet. — Quoi! pas même la pièce ronde?

L'amiral Touchard. — Il paraît que le vin de Zucco n'a pas donné.

M. Dupuy de Lôme. — Ça se voit.

L'amiral Touchard. — L'impératrice Eugénie, un franc cinquante.

d'une partie du ministère, « qui l'employait à travailler contre l'autre, tandis qu'il faisait dire le roi aux dépens des deux ».

On n'est pas plus respectueux des ascendants dans les classes dirigeantes !

A cela près, le duc de Broglie peut être fier de l'austérité de principes de ses ancêtres poussée jusqu'à la rudesse, et de la fermeté de leurs convictions allant jusqu'à l'entêtement !

Le non possumus pontifical est en train de passer au musée des antiques avec les halberdes des suisses de Pie IX.

L'excommunication majeure est levée tacitement de dessus la tête de tous les adhérents et complices du royaume italien.

L'Unita catholica a publié une invitation semi-officielle, qui engage tous les amis du Saint-Siège à prendre part désormais aux élections politiques du gouvernement usurpateur, installé au Quirinal.

Désespérant de faire sauter la place, on se résoud à y entrer par la ruse, si c'est possible.

Léon XIII s'est rappelé qu'en Belgique les catholiques font pas mal les affaires de l'Église quand ils tiennent le pouvoir, et il a pensé qu'un ministère italien, composé de nouveaux pontificaux, serait certainement plus utile à la barque de Pierre que l'abstention conseillée jusqu'à ce jour aux fidèles du pilote prisonnier.

Le mot d'ordre est donné, et une rude campagne va commencer pour créer en Italie un parti catholique remuant, prêt à s'emparer du pouvoir suivant les règles constitutionnelles. Pour émoustiller l'opinion populaire en leur faveur, les féaux de Léon XIII se sont, suivant toute probabilité, les plus ardents à réclamer le suffrage universel dans leur programme.

Pas bête le successeur de Pie IX !

Aux Italiens avertis de voir la trappe et de ne pas y tomber.

Et notre voisin John Bull, est-il toujours le gardien vigilant de sa caisse ?

La perfidie russe lui avait suscité un motif de guerre lointaine. On lui avait jeté dans les jambes un faux point d'honneur. A Caboul ! Caboul ! criaient sur les bords de la Tamise les pick-pocket recrutés pour le compte du prince Gortschakoff.

John Bull s'est montré tout d'abord feu et flamme : il a fait jouer le télégraphe dans tous les sens et ordonné le branle-bas dans ses arsenaux. Mais son flegme naturel n'a pas tardé de prendre le dessus. Il a flairé un mauvais pas et donné un double tour de clé à ses coffres-forts.

Pour le quart-d'heure, John Bull digère l'affront de l'émir et se contente de lui envoyer un ultimatum.

Vu la distance de Caboul, la réponse à l'ultimatum sera de retour quand la digestion sera complètement finie. John Bull chargera peut-être alors une centaine de cipayes d'aller porter à l'émir sa carte de visite.

« L'honneur de la caisse avant tout ! » C'est le principe de John Bull. — On ne saurait nier qu'il lui est fidèle, plus que la papauté à ses circulaires électorales.

Messieurs de l'appel au peuple n'ont pas été tendres pour le Maréchal.

Cassagnac l'a traité de parjure, Jolibois a parlé des fonctionnaires croyant bêtement à la parole.

Que pense M. de Mac-Mahon des invectives et des insultes de la part de ses anciens protégés !

Voilà ce que c'est que d'avoir gardé les comparses ensemble !

COUPS DE CRAYON

Monsieur PAUL

Gavroche et gascon, — voilà l'accouplement d'où est sorti le Fracasse bonapartiste décoré du nom d'empereur de Monsieur Paul, par les marchands de lettres.

Gavroche par l'insolence, gascon par la vantance et la jactance. En outre, le député du Gers est animé de créole, ce qui donne pour total un produit assez curieux.

En physique, Monsieur Paul, doué d'une taille gigantesque et d'un torse vigoureux, rappelle assez les lutteurs à succès et les tombeurs invincibles de feu Rossignol-Rollin. — Il n'a rien à envier à Antinous de barrière, aux jolis modèles parisiens et aux Apollons musclés qui illustrèrent jadis les arènes de l'Eldorado ou de l'Alcazar, si bien qu'en voyant Monsieur Paul monter à la tribune et ses airs de bravache, on croit toujours qu'il s'écrit : — A qui le caleçon ?

Son éloquence parlementaire diffère assez peu de celle de ce genre de provocations ; — même dans l'attitude, même distinction dans le geste ; ce serait complet si l'accent répondait à l'intonation, et le ramage au plumage.

Monsieur Paul est affligé, en effet, d'un certain emproprement fatigant et d'une élocution pénible, qui lui fait traîner la phrase comme on traîne la parole. C'est là ce qui explique sans doute le mépris effectif de ses grands mouvements oratoires.

A les lire sur le papier, il semblerait qu'on doit bondir d'indignation, — mais à les entendre l'effet est différent, et l'indignation se change en sourires accompagnés de haussements d'épaules.

Il est certain que la rhétorique de Monsieur Paul manque de prestige. — Mélange de langue verte, de poncifs scolaires, de facéties tintamarresques et d'invectives grossières ; sa littérature s'alimente aux sources impures des Halles-Centrales, des bals publics et des mélodrames de bas étage.

Il serait trop long de citer toutes les phrases et périphrases macaroniques, qui font la joie des soirées intimes de Chislehurst et le désespoir du classique Rouher. — Bornons-nous à dire que Monsieur Paul a fait de véritables trouvailles dans ce genre métaphorique.

Dernièrement, pour qualifier son invalidation, il nous parlait du tombeau destiné à le conduire à la guillotine sèche.

La guillotine sèche ! N'y a-t-il pas de quoi se pâmer devant de semblables traits, et comme nous comprenons que Monsieur Paul soit la coqueluche des fleuristes de trottoir et des cochers de maison qui forment le gros de sa clientèle !

Et comme si ce n'était pas assez de son génie oratoire pour enflammer ce public spécial, Monsieur Paul jouit par surcroît d'une réputation de témérité chevaleresque et de bravoure indomptable qui ne recule devant rien.

Fier-à-bras et Tranche-Montagne n'étaient que des mazzettes auprès du fougueux champion de l'empire.

Il va sans dire que cette bravoure est à la hauteur de la rhétorique et du style.

D'aucuns ont comparé le jeune Cassagnac à Don Quichotte. C'est une grave erreur. Don Quichotte se battait contre n'importe qui et contre n'importe quoi, même contre des moulins à vent, tandis que Cassagnac choisit ses adversaires avec la prudence du serpent.

Autant Don Quichotte se faisait volontiers briser les os, autant M. Paul a peu de goût pour cet exercice anti-hygiénique, et on lui a vu décliner assez souvent des rencontres où sa précieuse personne courait un danger sérieux.

Lullier, Jézienski, Ranc et Clémenceau sont là pour attester qu'il est excessivement malaisé de faire rentrer M. Paul dans la période de la fougue quand il lui plaît d'en sortir.

A quoi servirait d'être gascon ?

Enfin Monsieur Paul possède une dernière supériorité sur ses adversaires, la supériorité des manchettes.

Ces manchettes légendaires autant et plus que le faux-col de Garnier-Pagès et la redingote de Schœlcher, lui permettent des effets oratoires inattendus qui empoignent les tribunes.

Question de blanchisseuse, dites-vous. Sans doute, mais on ne doit rien négliger pour le triomphe de ses idées.

En résumé : bâti comme le terrible Savoyard, éloquent comme Gagne, spirituel comme Comerson, brave comme Matamore, orné de manchettes incomparables, que manque-t-il à Monsieur Paul pour être un grand homme ?

Il lui manque hélas une qualité essentielle : — Il n'est pas sérieux !

Monsieur Paul n'est pas sérieux, ce sera là le ver rongeur de son existence.

Il aura beau rouler des yeux furibonds, agiter de grands bras, débiter de gros mots, il essaiera vainement de passer pour Tranche-Montagne ou Croquemitaine, — on ne verra jamais en lui que « Bibi ».

PETITS PAQUETS

A qui les derniers billets de la 12^e série ? — Ce sont les derniers, Messieurs et Mesdames. Personne n'en veut plus ? — Adjudé aux bureaux de tabac.

Et la foule se précipite dans les bureaux de tabac, pour enlever un à un les billets capables de gagner un écriin de diamants ou un service de table en or, voire une locomotive.

Il y en a douze millions, répandus actuellement dans les salons, les ateliers et les mansardes, — qui ont cette vertu merveilleuse.

Et les châteaux en Espagne hantent l'imagination des retraités, des bourgeois, des crieurs de chiffons, des épiciers et des marchands de pâte de guillaume ! — Que de beaux rêves conçus ainsi à bon marché !

Qui oserait blâmer le gouvernement d'avoir exploiter la fibre toujours vivace de l'appât de la fortune en faveur d'une œuvre patriotique ?

Il ne faudrait pourtant pas que les séries de billets se succédassent indéfiniment et que la fièvre, qui s'est emparée des souscripteurs, fut prolongée au-delà de toutes limites.

Loterie et duperie sont presque synonymes. La dignité du gouvernement ne doit pas sombrer dans une confusion, qui est d'autant plus dangereuse qu'elle est plus facile.

En fait d'exploitation, celle des chemins de fer, pardon ! celle du public par les chemins de fer prend des proportions de plus en plus effrayantes.

On annonce, en effet, que les compagnies de la Méditerranée, de l'Orléans, etc., sont en instance auprès du Ministre de Commerce et de l'Agriculture pour obtenir une augmentation de taxes dans la perception des frais secondaires, tels que bulletins de bagages, dépôt et consignation.

Lesdites compagnies font valoir auprès de son Excellence qu'elles ont éprouvé un préjudice considérable du transport quintuplé des voyageurs pendant la période de l'Exposition, en particulier des nombreux trains de plaisir organisés par pure complaisance.

Les surtaxes réclamées procureraient un bénéfice net de huit millions.

Nos compliments de condoléance à MM. les Acronnaires de la Méditerranée et de l'Orléans, car, à moins d'avoir reçu un coup de soleil le jour de la fête des récompenses, ou d'avoir laissé tout son bon sens dans son paletot, au vestiaire de Versailles, M. Teisserenc de Bort ne peut manquer d'éconduire les directeurs-quémanteurs de leurs richissimes compagnies.

Si le ridicule tue en France, les condamnations par contumace à propos des événements de la Commune peuvent bien être considérées comme dûment enterrées dans les cartons d'où elles tentaient naguère de prendre leur vol.

Le pétrole régnant, des centaines d'artistes parisiens, soit pour échapper aux réquisitions de l'Hôtel-de-Ville, soit pour s'improviser les gardiens des musées et des monuments, se constituèrent en bataillon de la Fédération artistique. Ils furent ainsi deux mille qui portèrent l'uniforme des communards et qui, le jour des incendies venu, empêchèrent des ruines à jamais irréparables.

Combien y en a-t-il parmi eux qui ont emporté à domicile, au fond de leur giberne, une condamnation à la déportation ? On ne saurait le dire. Mais chacun d'eux, depuis l'arrestation de M. Finet, est exposé à subir le même sort.

Le piquant de l'histoire est que le bataillon de la Fédération artistique a compté dans ses rangs des journalistes, qui sont des piliers de l'ordre moral.

S'imaginer-t-on Arthur Loth ou Henri des Houx, conduits à la prison du Cherche-Midi, les menottes aux mains, pour participation inédite au renversement de la colonne Vendôme ?

Quel scandale !

Il suffit qu'une pareille hypothèse soit possible, n'est-ce pas ? pour que les sentences des commissions militaires, prononcées à la pelle et sans contradiction, soient frappées d'un discrédit absolu.

Philippart est décaqué Bien plus, Philippart est mis légalement au ban de la haute « pègre » financière. Un jugement de la cour d'assises de Bruxelles vient de le condamner à six mois de prison pour banqueroute frauduleuse.

Ainsi a échoué piteusement, de cascade en cascade, de report en report, sur la sellette des détracteurs de grandes routes, le prestidigitateur de la coulisse, qui, il y a trois ans à peine, commandait à sa guise la danse des valeurs dans la bourse de Paris.

Mais la graine de Philippart n'est pas perdue ; il aura ses émules. De même que Mirès engendra Philippart, Philippart engendra à son tour Chipetout et Chipetout donnera le jour à Croquepigeons, et ainsi de suite jusqu'à la consommation des siècles, car le levain ou les chevaliers de la hausse et de la baisse fermentent — les badauds de la corbeille — est imprésissable.

Philippart emporte dans la prison les malédictions... de tous les spéculateurs qu'il n'a pas enrichis.

EMBELLISSEMENTS DE LYON

La place des Jacobins

Nous apprenons de source certaine que différents projets sont à l'étude pour donner à la place des Jacobins une destination conforme à son état actuel.

Voici les diverses transformations soumises en ce moment aux lumières du Conseil municipal et de l'Administration.

N^o 1. — Un grand égoût collecteur où viendraient se déverser toutes les immondices de la ville.

N^o 2. — Le dépôt principal de la Compagnie lyonnaise des vidanges, transformation réalisée en partie déjà par les passants attardés. Il y aurait donc peu de chose à faire pour compléter le monument.

N^o 3. — Un vaste marais pour la chasse du canard sauvage, de la poule d'eau, du râle et animaux volatiles amis des bourgeois. Déjà on ne peut plus se hasarder sur la place des Jacobins qu'avec des bottes d'égoûtier. Il suffira d'y transporter quelques oiseaux aquatiques pour que l'assimilation ne laisse rien à désirer.

N^o 4. — Un dépôt de fumier des casernes de cavalerie. Les nombreuses excavations creusées dans le sol, grâce à l'absence de pavés, pourront servir de fosses à purin.

N^o 5. — Un marché aux porcs.

Enfin, nous croyons savoir que plusieurs chiffonniers de la banlieue seraient disposés à donner un bon prix de la place des Jacobins pour y établir leur entrepôt de pattes, de vieux chaussons, de vieux bas, de vieilles bottes et autres détritités variés.

Quel est celui de ces projets qui aura la faveur de plaire à nos édiles ?

Il n'y a, ce nous semble, que l'embaras du choix, car tous sont admirablement appropriés à l'état de saleté, de défoncement et d'effondrement dans lequel on laisse la malheureuse place des Jacobins.

THEATRES

Grand Théâtre. — Voici, depuis jeudi dernier, le Grand-Théâtre officiellement, légalement muni d'un premier ténor, mais d'un ténor en tous genres, d'un ténor omnibus, qui chantera les Huguenots, du répertoire de grand-opéra, et Zampa, du répertoire d'opéra-comique, en passant par Lucie

et la Favorite, — sans aborder, bien entendu, les rôles de force qui doivent être formellement interdits à M. Stéphane, dont il s'agit.

Que cette expression de ténor omnibus ne soit prise par quiconque dans un mauvais sens. Car, d'une part, ils ne sont guère communs ceux qui peuvent briller dans des genres très-différents, et, d'autre part, elle qualifie exactement un emploi tout nouveau, en dehors des traditions, parfois absurdes, exigeant qu'un artiste se renferme exclusivement dans les rôles pour lesquels il figure sur le prospectus.

A l'égard de M. Stéphane, par exemple, y aurait-il un sérieux inconvénient à lui voir négliger les ouvrages qui, par leurs masses orchestrales ou vocales, risquent de couvrir ou de briser une voix manquant d'ampleur et d'éclat, en faveur d'une musique plus douce et plus en harmonie avec sa valeur, comme chanteur et comédien, dût cette musique appartenir au répertoire léger des traductions, voire même de celui de l'opéra-comique ? Nous le pensons d'autant moins que les débuts de M. Stéphane ont amplement mis en relief ses grandes qualités dans le deuxième acte de Faust, la Pâques de la Juive, le quatrième acte des Huguenots, le duo du premier et le dernier acte de Lucie, tandis que la faiblesse de son organe s'est trahie dans le premier acte et le trio du duo de Faust, la marche de la Juive, le septuor des Huguenots, le deuxième acte de Lucie et le duo du troisième. Et encore, dans ce fameux duo, M. Delrat a-t-il fait des efforts inouis pour veiller aux éclats du tonnerre qui lui sert de voix. Gare, lorsque notre baryton lâchera ses écluses !

En même temps qu'elle affirmait le talent de M. Stéphane, dont les nombreux amis se distinguent par un enthousiasme peut-être excessif, la représentation de Lucie était pour M^{lle} Arnaud l'occasion d'un succès éclatant, trop éclatant, à notre avis, et que notre prima dona, modeste comme nous nous plaignons à l'espérer, aura sans doute aussi trouvé un peu bien vif.

Assurément on ne pouvait attendre mieux des moyens et du tempérament artistique de M^{lle} Arnaud. Elle a chanté et joué la scène de la folie aussi bien que M^{lle} Arnaud peut la chanter et la jouer. Mais notre souvenir se reportant en arrière, il nous a semblé — et pas à nous seul probablement, — que ce n'était pas Lucie chantée et jouée par ses devancières, M^{lles} Devriès, Isaac et Mézeray. Ceci soit dit, sans rien enlever au mérite et aux efforts de la jeune et sympathique pensionnaire de M. Ainaé Gros, à qui ne font défaut ni la voix, ni l'intelligence scénique, ni l'éducation musicale, mais à qui il manque l'expérience, l'autorité, le fini du style, le prestige qui empoignent le spectateur et forcent les applaudissements en commandant, en imposant l'intérêt.

Faute de grives... la direction s'est décidée à faire débiter M. Cazeaux en qualité de fort, de très-fort ténor. M. Cazeaux débutant ne nous a point paru préférable à M. Cazeaux chantant, sans débuts, il y a trois semaines environ, — au contraire. Le public du dimanche, auquel il est particulièrement destiné, n'a pas semblé non plus émerveillé d'une voix suffisante comme ampleur et volume, mais nasillard et d'un charme relatif. Il faudra entendre M. Cazeaux dans le Trouvère et Guillaume.

Egalement à entendre de nouveau M. Echetto, la basse fraîchement engagée. L'organe, lourd et empâté, est assez étendu et assez timbré dans le haut, par contre le registre inférieur manque d'éclat. Le chant est correct, mais le jeu est commun. M. Echetto nous a fait l'effet d'un cardinal Brogni dépourvu d'unction et de dignité, grâce à des gestes qui ne paraissent point avoir été étudiés à l'académie nationale de musique, à laquelle M. Echetto a pourtant appartenu. Les autres épreuves de cet artiste pourront, hâtons-nous de le dire, modifier cette première impression légèrement défavorable.

Nous sommes fort embarrassé pour fixer une opinion sur M^{lle} Reine. Le fait est que Rose Fricquet s'est montrée supérieure à Mignon, ce qui n'était point malaisé. Mais si un jeu intelligent, une diction nette, l'acquit, l'expérience de la scène, la science du métier ne sont point à dédaigner, — ces qualités auraient besoin de s'harmoniser avec un organe moins dur, d'un timbre juste, et qu'on pourrait écouter sans se boucher les oreilles.

Et puis de quelle utilité serait pour la direction, et quel agrément procurera au public une dugazon supportable dans les Dragons qu'on joue deux fois par an devant des salles vides, tandis que sa présence dans Mignon tue le succès d'une œuvre qui fait toujours recette ?

De plus, en dehors de ses opéras de débuts, — opéras destinés à ne pas vieillir sur les affiches, — le répertoire de M^{lle} Reine est tout spécial et s'applique à Piccolino, Carmen, etc., c'est-à-dire à des œuvres exigeant un talent particulier. Ne serait-il pas préférable pour faire prononcer le public sur le sort de M^{lle} Reine, d'attendre l'apparition de Piccolino, par exemple, afin qu'on n'ait à regretter ni son admission, ni son refus ?

Probablement nous ne retrouverons pas l'occasion d'apprécier plus tard les Dragons du Villars, qu'on redonnera peut-être encore un dimanche où quelque ténor et quelque chanteuse se trouveront enrhumés, — le rhume faisant maintenant partie du bagage artistique des meilleurs sujets.

Hâtons-nous donc de constater que M. Cabannes est un Silvain convenable, M. Guillien un Belamy suffisant, et M. Nerval un fermier Thibaut très-amusant. N'oublions pas, s. v. p., que M. Nerval, est, cette année, une étoile dans son modeste emploi de trial, tout comme notre basse bouffe, M. Sernin, tout comme la très-brillante et très-gracieuse M^{lle} Lamy, — naturellement dans un genre légèrement opposé.

Le reste de la troupe est composé de nébuleuses. Peut-être quelques-unes deviendront-elles des étoiles, mais notre observatoire ne les a point découvertes jusqu'à ce jour.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALRICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, succ.

Le SIROP de VIAL de Vaise

extrêmement fortifiant et d'un goût agréable, convient dans toutes les **IRRITATIONS**, soit de la poitrine, de l'estomac, des intestins, etc., soit pour calmer le principe irritant du sang et des humeurs.

Il a été employé avec un grand succès contre les maux d'estomac, gastrites, gastro-entérites, les maladies de poitrine, dans les cas de toux sèches, violentes et opiniâtres (toux d'irritation), les rhumes, les catarrhes, bronchites, la coqueluche, les coliques, diarrhées, dysenteries et les fleurs blanches.

Il est excellent pour tempérer l'ardeur des fièvres, pris en remplacement des sirops acidulés ou des boissons émoullentes.

Il convient dans tous les cas de fièvre rouge, rougeole, petite-vérole, dont il favorise l'éruption en calmant les symptômes inflammatoires.

Il réussit aussi très-bien dans la plupart des cas où l'on croit que les enfants ont des vers, quand il y a démangeaison du nez, de la gorge, toux sèche, vomissements, coliques, dévoiements, convulsions, etc.

L'usage de ce Sirop a ramené à la santé des personnes phthisiques, vulgairement dites poitrinaires au premier et au deuxième degré, et à la dernière période, lorsqu'on ne conserve plus d'espoir, c'est encore ce qui a procuré le plus de soulagement et paru conserver plus longtemps la vie des malades. Les personnes atteintes de cette grave affection ne doivent donc pas se décourager; qu'elles aient de la persévérance et s'y prennent le plus tôt possible, elles auront grande chance de succès.

Il est d'une grande utilité pour fortifier le tempérament des personnes épuisées par les suites d'une longue maladie, et dans tous les cas où des remèdes trop violents auraient laissé beaucoup d'irritation.

Il convient très-bien aussi aux personnes tourmentées d'irritations nerveuses, qui éprouvent de l'agitation, de l'insomnie; quelques cuillerées de Sirop, aidées d'un ou deux grands bains, ramènent promptement le calme et le bien-être.

Nous en recommandons l'usage aux malades affligés d'irritations chroniques, soit de la poitrine, soit de l'estomac ou des intestins, et qui ont épuisé sans succès toutes les ressources de la médecine; qu'ils aient de la persévérance dans son emploi, ils s'en trouveront bien.

Enfin, ce Sirop peut être employé avec un grand avantage toutes les fois qu'il est nécessaire d'**adoucir, rafraîchir et fortifier**. C'est par ces précieuses qualités

qu'il calme dans la plupart des maladies aiguës, et guérit plus promptement que par les moyens ordinaires. Comme il ne contient aucune préparation opiacée ou narcotique, on peut le donner en toute sécurité depuis l'enfant qui vient de naître jusqu'au vieillard le plus débile; étant préparé d'après les conseils de plusieurs médecins distingués, avec l'extrait de substances extrêmement douces, rafraîchissantes et fortifiantes, on conçoit qu'il peut faire beaucoup de bien, et que jamais il ne peut causer aucun accident, quelle que soit la quantité qu'on en prenne.

On le trouve au dépôt général: Pharmacie **VIAL**, grande rue de Vaise, 41. — A Saint-Etienne, Pharmacie **CHEVRET**, 29, rue de la Ville, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Le Flacon: 3 fr.; le demi-Flacon, 1 fr. 80

GARGARISME BARNOUD

Sous forme d'un bonbon agréable. Ces pastilles constituent le plus puissant remède contre les **maux de gorge**, les **irritations du larynx**, l'**extinction de voix**, les **inflammations et ulcérations de la bouche et des gencives**.

Dépôt: Pharmacie **Barnoud, PRUDON**, successeur, rue de Lyon, 5, LYON, et toutes les pharmacies. — Envoi *franco* contre 2 fr. 50 en timbres-poste.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins **M^{me} DUPORT** Discretion
TIENT DES PENSIONNAIRES
Lyon, 31, rue Centrale (Ecrire franco)

En vente à la Librairie **EDOUARD**, 34, rue Tupin, l'**Almanach de la Gazette de Paris**. (Voir plus bas)

A VENDRE

Une paire de **paons**, âgés de 18 mois. S'adresser à **M. FOURNIER**, propriétaire à Charbonnières.

ON TROUVE A L'AGENCE DE PUBLICITE FOURNIER LYON - Rue Confort, 14 - LYON

Une collection très variée de **LITHOCHROMIES** pour cartes-adresse, de diverses dimensions, dont les prix varient de 16 à 35 fr. le mille. — L'Agence se charge sans frais de faire reproduire au verso l'adresse des Maisons de commerce qui en manifesteraient l'intention.

EN VENTE

Dans les Bureaux du **PASSE-TEMPS** 14, rue Confort, 14 et chez les principaux Libraires

GALERIE ARTISTIQUE LYONNAISE

Fermant un magnifique Album

contenant **20 BIOGRAPHIES** Ornées de Photographies
Prix: **10 FRANCS** chez les libraires

Docteur HELLOT, Dentiste

Docteur **PRADERE**, Successeur, Opérateur

2, Rue d'Egypte, au 1^{er}

de 9 à 11 heures du matin et 1 à 5 heures du soir

(le dimanche de 9 à 11 heures)

Aurification des dents, système du professeur

TAYLOR, de Philadelphie. — Dents et dentiers

base celluloïde, nouveau système.

STÉRILITÉ

DE LA FEMME, Complètement guérie par le traitement de **M^{me} CHRETIEN**, dé de la Faculté de médecine de Paris.

24 Années de succès. — Analyse des urines.

LYON, 9, RUE BOURBON, au 1^{er}

Nous recommandons aux dames le nouveau journal à 15 centimes le numéro,

Les Modes Parisiennes

chaque numéro contient de trente à cinquante gravures de modes, costumes et travaux d'aiguilles et ne coûte que 15 centimes. Les **MODES PARISIENNES** sont en vente chez tous les marchands de journaux.

Dépôt principal chez **M. Evrard**, rue de Lyon, 32, à Lyon.

ON DEMANDE

Un **associé** ou **commanditaire** pouvant disposer de 5,000 francs, pour une industrie nouvelle, succès assuré, bénéfices avantageux. Ecrire franco, poste restante: **H. C. Bellecour**.

Etude de **M^e RUBY**, Avoué à Lyon, rue Centrale, 48.

VENTE PAR LICITATION

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, au Palais de Justice, place de Roanne

En deux lots séparés, sans enchères générales

1^o

D'UNE MAISON

Sise à Lyon, rue du Bœuf, 11

2^o D'UNE

GRANDE MAISON

SISE A LYON

Quai St-Vincent, 36, rue St-Benoit, 1 et 3 et rue de la Vieille, 1

Comprenant plusieurs corps de Bâtimens séparés entre eux par cours et jardins

De la superficie de **3.126 mètres 97 centimètres carrés** environ

MISES A PRIX

Premier Lot.	Revenu brut.	10,000 Francs
		1.466 fr.
Deuxième Lot.	Revenu brut.	300,000 Francs
		21.500 fr.

ADJUDICATION AU SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1878, A MIDI

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser à **M^e RUBY**, avoué poursuivant et à **MM^e BERNARD** et **CHAPUIS**, avoués collicitants, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Pour extrait: **A. RUBY**.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la cour de Cassation du 8 juillet 1854. (Quarante ans de succès). — Infaillible contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmiques, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — *Pau de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application.* — Prix, suivant grandeur, de 50 c. à 3 fr. — Se vend à Lyon, chez l'inventeur, pl. Bellecour, 21. Pour les douleurs anciennes et rebelles, les maladies provenant d'un vice du sang, faire usage de l'**Extrait-Sudorifique-Iodé**. — Se trouve dans toutes les pharmacies. — *Francos par timbres ou mandats.* — **AVIS.** Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature **BERTRAND aîné** et l'insigne ci-contre.

GUÉRISON RADICALE en peu de jours des maladies récentes ou anciennes, par les **Capsules QUET**.

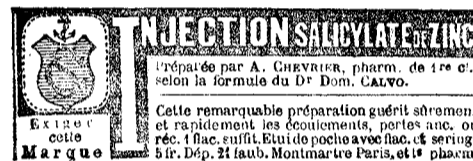
Traitement facile à suivre en secret et même en voyage. — **Injection QUET** hygiénique, préservative, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de **Pb. QUET**, rue de la Préfecture, 5. Même pharmacie: **Pommade souveraine pour les yeux**, Prix: 2 fr. — **Liqueur infaillible contre les maux de dents**, Prix: 2 francs.

Abonnements sans frais

AUX Publications Périodiques
AGENCE V. FOURNIER
14, rue Confort, Lyon, 14

PLUS D'ASTHME Catarrhe, Suffocation, Toux et toutes les maladies de poitrine par la **Poudre CLÉRY**.
Dépôt: Pharmacies **PESCHIER**, 89, rue de Lyon, angle place Bellecour, **FAIVRE**, 9, place des Terreaux, et dans les pharmacies de tous pays.



DÉPOT **PH. SIGNOUD**, place des Jacobins, 1 (déposit général) Armandy, c. Broches, 16 Berlioz, 115, b. Croix-Rouge, Noir, r. Trion, 49, Vézou, c. Morand, 5; Vial, gr. r. de Vaise, 41.

CHAPELLERIE

Maison **RIVIER** Sœurs

Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80. LYON

Cette Maison a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la saison d'hiver, elle vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres, dans d'excellentes conditions. Comme par le passé, ses achats lui permettent de vendre à des prix qu'il est impossible de trouver ailleurs, de la marchandise fraîche et à la dernière mode.

PRIX FIXES INVARIABLES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

Médaille de la Société des Sciences Industrielles de Paris.
PLUS DE CHEVEUX BLANCS
MÉLANOGÈNE
Teinture par Excellence
de **DICQUEMARE** Aîné, Chimiste (ROUEN)
Pour teindre à la minute, en toutes nuances, les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. — Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.
Se trouve à Lyon, chez **M. BRIAU**, rue du Bas-d'Argent, 2
ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE
PRIX: 6, 12 & 13 FR.

LAVAGE DE TÊTE AU PANAMA

Séchage instantané, Coupe de cheveux microscopiques. Teintures brune, noire ou blonde. — **Salon d'application et de consultation.** — Discretion assurée — **ROCHON**, breveté, cinq fois médaillé aux expositions de Vienne, Lyon et Paris. RUE GRENETTE, 34, Lyon.

PLUS DE RHUME DE CERVEAU

Guérison en 24 heures par la **POUDRE EGALON**

0 fr. 75 c. — Dans les Pharmacies

DRAGÉES MEYNET Cent Dragées, 3 fr. Plus efficace que l'huile. — Ni dégoût, ni renvois. **Biscuit MEYNET**, purgatif. — Agréable à prendre et d'un effet certain, la purge, 15. — **Anti-Migraine MEYNET**, la boîte 4 fr. Contre Migraines, Névralgies. Paris, Ph^o MEYNET, rue d'Amsterdam, 31

AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

Insertions dans tous les journaux français et étrangers
14, Rue Confort, 14. — LYON

INJECTION
GUÉRISON PROMPTÉ, RADICALE DES ÉQUILIBRES, PÉRIODES D'ÉQUILIBRE, PLUS INTENSITÉ, PÉRIODES BLANCHES, PAR L'INJECTION
SUI KACHOU & KINO
22, P. BROUSSE
Place Maréchal
15, ST-ETIENNE

Dépôt: Pharmacies des Célestins et toutes les Pharmacies.

A L'OURS BLANC

Lyon, rue St-Gôme, 8 et rue Longue, 4

(en face la rue Lanterne)

FABRIQUE DE LA VÉRITABLE

TOILE SOUVERAINE

contre douleurs, plaies et blessures

DEPOT dans toutes les Pharmacies



Compagnie générale

D'AFFICHAGE

V. FOURNIER, Directeur

14, Rue Confort, 14 — LYON

INJECTION BARRAJA VRAIE INFAILLIBLE

Pour les fleurs blanches des femmes, 5 fr. le double flacon.

Pharmacie **LANGLADE & AUGUET**, rue Thomassin, 8.
NÉVRALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE
Guérison rapide et sûre par la **Poudre Antinévralgique de G. Langlade**

FARINE MEXICAINE

C'est un fait acquis à la science aujourd'hui, que toutes les maladies de poitrine sont guérissables par l'emploi de la **Farine Mexicaine** del doctor Benito del Rio de Mexico. Cet aliment est non-seulement le plus sûr, mais encore le plus agréable remède pour guérir: les maladies de poitrine, bronchites, catarrhes, maladies du larynx, phthisie pulmonaire tuberculeuse, maux de gorge, vieilles rhumes, anémie et épuisement prématuré. S'emploie pour la nourriture des vieillards, des convalescents et des jeunes enfants. Dix ans de succès et 100.000 malades guéris le plus souvent alors qu'on les croyait perdus sans ressource, prouvent qu'on ne doit jamais désespérer. La **Farine Mexicaine** se trouve à Tarare (Rhône), chez le propagateur **M. R. Barlerin**, pharmacien-chimiste, Lyon, pharm. Farley, 114, quai Pierre-Scize, et dans toutes les principales pharmacies, herboristeries, drogueries et épicerie de Lyon et de France.

Mêmes maisons: **Café Barlerin** hygiénique de santé, stomacal et fortifiant; en boîtes de 500 grammes. Prix 3 francs.